LILLE AU XIIème SIECLE

Le XIIème siècle commence le 31 décembre 1100 à minuit et se termine le 31 décembre 1200 à la même heure. Pour ces cent années de l'histoire lilloise on n'a vraiment pas beaucoup d'informations : quelques mentions dans les chroniques ou dans le cartulaire de Saint-Pierre de Lille, quelques lignes dans le récit de Galbert de Bruges, quelques paragraphes dans le Gros Brief de Flandre de 1187, c'est-à-dire dans le résumé des recettes et des dépenses comtales... Et c'est tout[1].

Il n'est cependant pas interdit d'espérer qu'un jour on découvre de nouvelles informations, à condition de les chercher hors des chemins battus. C'est ainsi, dit-on, que Diego Garcia, chancelier de Castille de 1192 à 1217 et auteur d'un traité ascético-moral en un prologue et sept livres intitulé *Planeta* aurait, au temps de ses études parisiennes, c'est-à-dire vers 1160-1170, fait du tourisme spirituel et visité nombre de sanctuaires et de recluses, en particulier, dit l'éditeur de la *Planeta*, le Mont-Saint-Michel et Lille[2]. Il ne se trouve en fait, hélas, aucune mention de Lille dans ce traité fastidieux : Diego Garcia est allé visiter une voyante dans la région de Langres, mais il est vraiment impossible de traduire *lingonensis* par lillois. Telle est cependant, selon toute apparence, l'erreur de traduction qui a amené Manuel Alonso à affirmer que son héros castillan était venu pérégriner sur les bords spongieux de la Deûle. De cette espérance déçue il faut tirer la conclusion qu'il n'est pas impossible qu'on découvre quelque jour, dans quelque pieux auteur, la relation de sa visite à cet insigne sanctuaire que fut Saint-Pierre de Lille.

En attendant, on ne peut que redire, en s'armant d'une problématique neuve, ce que chacun sait déjà. Et il n'est que trop facile de proposer, de cette histoire si pauvrement documentée, un tableau synthétique, vigoureux et sans nuances.

Mais cette misère documentaire ne doit pas étonner : ces fameuses villes flamandes, auxquelles on assigne avec raison le rôle d'un pôle de développement dans l'histoire urbaine et dans l'histoire générale de l'Europe médiévale, sont très mal connues avant 1200, et même avant 1300 : leurs archives antérieures au XIVème siècle sont souvent d'une insigne pauvreté. Avec une charte de 1235, Lille n'est pas la plus mal lotie des sept grandes villes flamandes.

Et pourtant, si on trace un portrait robot de *la* ville flamande en combinant tout ce qu'on sait des unes et des autres, il n'y a pas lieu de douter que le XIIème siècle a été un des grands siècles de l'histoire urbaine, celui qui a vu la conquête des principaux privilèges et, surtout dans son dernier tiers, une véritable explosion économique et démographique.

On essayera donc de proposer ici un schéma de l'histoire lilloise au XIIème siècle en s'appuyant sur deux moments relativement bien connus qui encadrent d'assez loin le XIIème siècle, d'une part les années 1054-1070 où Lille entre dans l'histoire et qui voient la fondation de la collégiale Saint-Pierre, d'autre part les années 1213-1235, celles qui vont des campagnes de Philippe-Auguste à la fameuse charte déjà citée ; et en s'appuyant aussi sur un postulat, que ce qu'on sait des villes flamandes au XIIème siècle doit valoir, *grosso modo*, pour Lille.

Car Lille est indiscutablement une ville flamande. On n'y parlait pas le Flamand, certes, et on sait qu'en 1213, revenant d'un ost en Flandres, les guerriers de Philippe-Auguste furent heureux d'entendre à nouveau, en approchant de Lille, sonner à leurs oreilles les douces sonorités romanes[3]. Il est même probable qu'à Lille on n'a jamais usé de parlers germaniques[4]. Mais cela ne doit pas gêner car, des sept grandes villes flamandes, seules Bruges, Ypres et Gand parlaient thiois ; Lille, Arras et Douai étaient francophones, si on ose dire, et Saint-Omer a passé du Flamand au Picard au cours des XIème, XIIème et XIIIème siècles. La Flandre était une principauté bilingue et les villes romanes ne furent pas moins flamandes que les autres : économie, société, institutions, fidélités, relations, échanges, contacts, à Lille tout, sauf la langue, était flamand. Quand Lille fait son apparition dans l'histoire, en 1054, c'est comme une place forte flamande, le boulevard qui couvre la Flandre, qui commande la grande route Nord-Sud, celle que certains appellent, d'un terme plus poétique que scientifique, l'axe Paris-Bruges. Le peu qu'on sache sur le XIIème siècle, c'est-à-dire les quelques lignes que Galbert de Bruges a consacrées à Lille dans son récit de la mort du comte Charles le Bon, montre qu'en 1127 les Lillois ont agi comme les autres bourgeois flamands, souvent même de concert avec eux, et qu'ils ont été les premiers à se soulever contre le comte étranger imposé par le roi de France[5]. Et si Philippe-Auguste a détruit la ville en 1213, c'est pour la punir de sa fidélité au comte de Flandre... La cause paraît entendue.

Puis donc qu'on est en Flandre, la première idée qui s'impose est celle d'un prodigieux développement économique et démographique. «Il pleut des Flamands !» se serait écrié Philippe le Bel en 1302, en voyant sans cesse surgir devant lui de nouvelles armées levées dans l'inépuisable Flandre. De fait les historiens n'hésitent pas à proposer pour cette date des densités rurales de 100 à 125 habitants au km2[6] et on a pu calculer qu'en 1302 justement Lille devait compter, avec ses faubourgs, quelque 30 000 habitants, ce qui, à l'époque, définissait une grande ville[7]. Où en était-on vers 1100, vers 1200 ? Mystère. Tout ce qu'on sait, c'est que déjà l'expansion urbaine avait entraîné l'annexion d'une paroisse voisine, Saint-Maurice de Fins et, plus loin encore, l'érection d'une nouvelle paroisse, Saint-Sauveur, sans parler des chapelles qui existaient peut-être déjà et que le XIIIème siècle transformerait en paroisses.

Ce dynamisme urbain n'était sûrement pas un fait récent au XIIème siècle. On sait, certes, qu'il y a trente ans, dans un article cousu d'hypothèses, Jan Dhondt avait tenté de suggérer que Lille, ainsi que d'autres villes flamandes, aurait dû sa naissance, vers 1055, à un acte délibéré du comte Baudouin V soucieux de consolider son fragile comté (comme si la Flandre de Baudouin V était une principauté fragile !). Bref, le comte aurait fondé ici une collégiale de chanoines, érigé un *castrum*, institué une foire et le développement urbain aurait suivi, avec une vitesse fulgurante[8]. Il faut renoncer à ces hypothèses aventurées : s'il est exact que Lille n'apparaît dans les textes que vers 1050, ce serait faire un étrange abus de l'argument *e silentio* que de la faire naître à cette date.

Il vaut beaucoup mieux imaginer pour Lille, comme pour les autres villes flamandes, des origines carolingiennes. On a formulé, à ce sujet, des hypothèses qu'on peut résumer ici en quelques phrases . Il faudrait admettre que Lille fut, dès le IXème siècle, un site différencié aux portes des très riches campagnes du Mélantois : à la fois un site portuaire, un rivage à la tête de la navigation de la Deûle, et un domaine royal, un fisc aux productions très spécialisées, un petit vignoble, si on accepte l'hypothèse que c'est ici qu'il faut placer le célèbre *fiscus Treola* des *Brevium exempla*. Peu après, à la faveur des invasions normandes ou des luttes du Xème siècle, a dû apparaître un point fortifié, un *castellum*, une motte commandant le rivage. Plus tard, pour servir de base matérielle à ce château, on aura fondé ce que les

historiens appellent un bourg, c'est-à-dire un habitat privilégié dont les habitants, moyennant un lourd cens en argent pour leur tenure et quelques services militaires, étaient affranchis de toute autre redevance arbitraire, c'est-à-dire que, dans l'optique du temps, ils étaient libres. En tout cas ce bourg, cet habitat protégé, cet *oppidum* existait déjà au milieu du XIème siècle[9].

Ici s'impose une courte halte, dans cette oasis perdue au milieu du désert documentaire. Toutes les chroniques disent comment, en 1054, pour faire lâcher prise à Baudouin V de Flandre, l'empereur Henri III mena son ost de Valenciennes à Cambrai, puis à l'Écluse, près de Douai, puis à Lille (*Isla*) où le *castellum* semble lui avoir résisté, puis à Tournai[10]. Peu après, les miracles de saint Ursmer et ceux de saint Adalhard relatent la station que firent à Lille ces corps saints, soit dans le *castrum*, soit dans l'*oppidum*, plus précisément dans l'église Saint-Etienne, signalant au passage la foule sortie de l'*oppidum* pour accompagner la procession[11]. Mais les textes les plus explicites sont dus à la fondation même de la collégiale Saint-Pierre. Celle-ci a été fondée en 1055, l'année qui suivit le siège de 1054 ; la dédicace en eut lieu dix ans plus tard, en 1065, et la charte de dotation est de 1066. Cette charte nous décrit avec une relative précision le paysage lillois et nous autorise à y distinguer quatre secteurs différenciés, un sur la rive droite de la Deûle, le *locus* de Fins, et trois sur la rive gauche, dans cette presqu'île qui, depuis longtemps, avait valu à notre ville le nom d'*Isla*, savoir l'*oppidum*, le *castrum* et le *suburbium*[13].

L'*oppidum*, c'était un carré de 25 hectares où l'on accédait par les trois ponts de Fins, de Weppes et du Château. Il était fermé de murs et de portes. Des trois ponts, trois grandes rues menaient au *forum*, c'est-à-dire au marché, à cette place immense, bien plus vaste que l'actuelle Grand'Place, puisqu'elle n'avait pas encore été rognée sur les bords ni coupée en deux par la construction des Halles et de la Bourse. L'immensité de ce marché permet d'imaginer d'immenses trafics, principalement annonaires évidemment. Des trois rues qui menaient au marché, la principale était celle qu'on a appelée la *Grant Cauchie*, parce qu'elle avait été précocement pavée, et qui s'appelle encore la rue Grande-Chaussée ; elle menait au Rivage, c'est-à-dire aux quais de la Basse-Deûle. Sur le *forum* s'élevait l'église de Saint-Étienne le Protomartyr, aujourd'hui disparue, qui n'a jamais cessé d'être la première des églises lilloises, avant même la prestigieuse collégiale Saint-Pierre.

Nul doute qu'elle n'ait dû sa primauté à son antériorité. Si des fouilles peuvent être conduites sur son emplacement, on doit espérer pouvoir fixer la date de naissance du plus vénérable, du plus ancien des sanctuaires lillois. Enfin, comme on l'a déjà dit, l'*oppidum* apparaît comme un bourg, au sens juridique du terme, dont les occupants étaient les bourgeois ; de fait, on n'y rencontre au XIIIème siècle que des parcelles devant au comte un «cens-le-comte» infinitésimal, un denier ou une maille. Il ne faut pas douter que ce cens, ridicule au XIIIème siècle, n'ait été fixé à une époque où il était très lourd, ce qui repousse à une date très ancienne la fondation du bourg de Lille. Enfin je remarque qu'en 1066 le comte de Flandre ne possédait plus rien dans ce bourg, à part l'église Saint-Étienne, qu'il pût donner à ses chers chanoines. Apparemment il n'y a non plus jamais créé de fiefs pour ses vassaux : il n'y possédait plus rien, à part la justice et les voies publiques. Ici on est vraiment dans l'espace bourgeois.

Au nord-ouest du *forum* il y avait en 1066 le *castrum*, c'est-à-dire un rectangle de 12 hectares. Si on se souvient qu'en 1054 Henri III n'avait rencontré à Lille qu'un *castellum* et si on accorde une certaine technicité au vocabulaire des chroniqueurs et des annalistes du XIème siècle, on peut admettre que le mot *castellum* désigne la motte du châtelain et que le vaste *castrum* dont il vient d'être question a été l'œuvre de Baudouin V dont on sait par ailleurs qu'il a reconstruit et agrandi certains des *castra* flamands[14]. En tout cas en 1066 la muraille du *castrum islense* englobait le palais de la Salle, résidence favorite de Baudouin V *Insulanus*, avec ses annexes, dont la chapelle de Notre-Dame *juxta aulam*, plus la monnaie, quelques fiefs pour les pairs du château qui étaient astreints, certainement, à des services d'estage, et des jardins dans lesquels justement, en 1055, le comte avait fondé la collégiale Saint-Pierre[15].

Pirenne et les pirenniens, et même un anti-pirennien comme Jan Dhondt, ont prêté au fondateur de cette collégiale des mobiles intéressés : le comte aurait institué un chapitre de chanoines, donc de notaires, donc d'administrateurs, à seule fin d'administrer le domaine comtal (comme si, jusqu'alors, le domaine comtal n'avait pas été administré !). De cette intention, bien sûr, aucune preuve[16]. Tout ce qu'on sait porte, au contraire, à penser qu'il s'agissait là d'un acte pieux, motivé peut-être par l'approche de la mort, peut-être par quelque vœu formulé dans la terrible année 1054. Car trois faits caractérisent le premier siècle de la jeune

collégiale. D'abord que le Grand Marquis des Flamands y amena les reliques de saint Eubert, arrachées à Seclin et qu'après lui la comtesse tenta d'y retenir celles de saint Adalhard de Corbie, lors de leur périple flamand : car on voulait doter la jeune église d'un prestigieux patrimoine sacré. Ensuite que le comte y assembla les clercs les plus illustres par la naissance, la doctrine et la sainteté : pendant quelques générations, Saint-Pierre de Lille eut des écoles fameuses, fournit des prélats aux églises proches ou lointaines et ses prévôts, issus de la famille comtale ou de celle des châtelains de Lille, furent souvent archidiacres de Tournai, c'est-à-dire, en l'absence de l'évêque, qui résidait à Noyon, les véritables maîtres du diocèse de Tournai. Enfin, que Saint-Pierre fut dotée, dès sa fondation, du privilège d'élire librement son prévôt, liberté insigne aux premiers temps de la réforme dite grégorienne, et que cette *libertas insulensis* fut un modèle pour les autres églises flamandes... Il faut ajouter, bien sûr, que Saint-Pierre fut richement dotée, sans quoi on ne comprendrait pas ce qui précède[17].

Au nord et à l'ouest du *castrum* s'étendait un *suburbium* encore rural. Le comte y conservait de vastes exploitations. En 1066 il y donna des courtils aux chanoines de Saint-Pierre et, on ne sait quand, mais sans doute assez tôt, il y tailla de nombreux fiefs pour ses vassaux.

Sur la rive droite de la Deûle, au-delà du pont de Fins, le *locus* de Fins ne faisait pas encore partie de Lille. Il devait être, lui aussi, très largement rural si on pense qu'en 1066 le comte put y disposer, en faveur de ses chanoines, de quelques dizaines d'hectares de terre, sans parler de l'église Saint-Maurice.

C'est dans ces deux quartiers, le *suburbium* d'*Isla* et le *locus* de Fins, qu'on perçoit le mieux les progrès de l'urbanisation au XIIème siècle si on compare, d'une part, ce que vient de suggérer l'analyse de la charte de 1066, d'autre part, ce que révèlent les textes du XIIIème siècle.

Pour Fins, on l'a déjà dit, l'urbanisation a été assez rapide pour qu'une seconde paroisse, Saint-Sauveur, y apparût avant 1144 et qu'avant 1205 tout ce quartier fût dit *infra castrum islense*, donc fût englobé par une muraille, ce qui porte la superficie enclose de Lille à quelque 80 hectares[18]. Il ne faut pas hésiter à attribuer cette vigoureuse urbanisation à l'industrialisation et, en premier lieu, au développement de la draperie, d'une part parce qu'il semble bien que les draperies flamandes se soient urbanisées au XIIème siècle, d'autre part parce que

les paroisses Saint-Maurice, et surtout Saint-Sauveur ont toujours été, presque jusqu'à nos jours, des paroisses de petites gens... On passe sur les conflits juridiques qu'a entraînés l'extension de la ville sur la rive droite de la Deûle : si on se rappelle que Saint-Pierre avait ici un vaste domaine et que, très vite, elle y a installé des hôtes, on imagine sans peine quelle résistance l'orgueilleuse collégiale a dû opposer à l'absorption de ces hôtes, de ces sujets, par la juridiction urbaine... Mais ces conflits ne sont connus que pour le XIIIème siècle.

Quant au *suburbium*, c'est-à-dire la banlieue nord-ouest du *castrum*, il n'a pas été enclos de murs avant le XIIIème siècle, et encore ! bien partiellement et bien tardivement. Cependant le XIIème siècle a dû voir débuter l'évolution dont les derniers stades s'observent au XIIIème : c'est ainsi que les fiefs des pairs du château ont été lotis en des tenures devant des cens infiniment plus élevés que le cens-le-comte de l'*oppidum*, d'où autant de petites seigneuries foncières ; quant aux possessions du comte, on sait que les dernières d'entre elles, la cense du Mez, la terre de la Vigne etc... ont servi au XIIIème siècle à doter les fondations comtales, Frères Prêcheurs, Dames Prêcheresses, Béguinage etc... mais le mouvement avait sûrement commencé avant 1200 puisque, vers 1183-1187, Philippe d'Alsace avait cédé aux chanoines son *pomerium*. Il semble cependant évident que l'implantation d'un puissant domaine comtal a ici retardé le développement urbain, ce qui explique sans doute qu'il ait fallu attendre Louis XIV pour que tout ce secteur, le quartier de la rue Royale, ait été englobé dans la ville.

A partir des analyses qui précèdent on peut essayer de fixer un peu les idées sur ce que pouvait être Lille au XIIème siècle, savoir, *primo* un centre domanial, *secundo* un centre administratif, *tertio* un centre religieux, *quarto* un centre économique, bref un centre pour une certaine région et, par conséquent, un organisme évolué, complexe, bien différent par ses structures sociales et ses institutions, des cellules élémentaires de la vie rurale dont il s'était peu à peu différencié au cours des siècles, en un mot une ville.

On n'évoquera que sommairement, faute de documents, ces quatre fonctions urbaines.

Primo, un centre domanial. Apparemment, ç'avait été essentiel aux origines de Lille ; au XIIème siècle ce ne l'était certes plus, mais c'était loin d'être devenu insignifiant. Il suffit de lire le Gros Brief de 1187[19] pour constater qu'à cette date se con-

centraient à l'espier (*spicarium*) de Lille de très importantes redevances issues des vastes domaines comtaux avoisinants et celles même du sol lillois, puisque la terre de la Vigne produisait encore beaucoup de vin (c'était même la plus grande, et de loin, des vignes comtales de Flandre). De telles ressources, consommables sur place, expliquent que Lille ait pu être une des résidences habituelles des comtes de Flandre. Cette fonction domaniale a aussi durablement et profondément marqué le paysage lillois ; d'abord, elle a conféré à ce quartier du *castrum* (alias de la rue Royale) une allure résidentielle que les siècles n'ont jamais oblitérée – pur hasard peut-être... – mais surtout elle a entraîné une modification importante du site urbain : qui dit domaine dit redevances, qui dit redevances dit grains, qui dit grains dit moulins. Or il se trouve que Lille était un site idéal pour l'établissement de meules : entre la Haute et la Basse-Deûle il y a un saut de douze pieds. On n'a pas dû tarder à tirer parti de cette force motrice, si rare dans notre plat pays. Et on doit même se demander si ce n'est pas l'installation des moulins, donc de barrages, et la création de biefs, de retenues, qui ont tendu au sud de Lille cette ceinture de marais et, positivement, en ont fait une île. C'est là un des traits les plus anciennement assurés du paysage lillois : en 1066 Lille était le *locus a progenitoribus Isla nominatus* ; en 1127 les Lillois révoltés contre Guillaume Cliton précipitèrent ses Normands dans les *paludes* et en 1213 l'incendie allumé par Philippe-Auguste a été si violent que, dit-on, les marais eux-mêmes brûlaient[20]. Or ce paysage de marais n'est pas naturel : il paraît anormal qu'en amont d'une vigoureuse chute de douze pieds les eaux s'étalent paresseusement ; si elles s'étalent ainsi, c'est qu'un obstacle s'oppose à leur ravinement et, dans nos sols tendres, il n'est d'obstacle qu'humain. Les moulins de Lille ont été, très tôt (on dirait volontiers dès le Xème siècle), responsables des marais de Lille. Comme on le voit, la fonction domaniale semble avoir surtout caractérisé les deux ou trois premiers siècles de l'histoire lilloise.

Secundo, un centre administratif. Cela est beaucoup plus important, plus riche, plus neuf aussi. Car à l'époque franque Lille n'était pas un centre administratif : s'il y en avait un, il ne pouvait se situer qu'au centre du *pagus* de Mélantois, dans le vieux *vicus* gallo-romain de Seclin. Sise à la limite du *pagus*, à cheval sur la frontière du Mélantois et du Tournaisis, Lille ne pouvait pas être un centre administratif franc. Mais on sait comment la géographie administrative franque a été bouleversée vers l'an Mil. C'est alors

que, à cause de son château, à cause aussi de son domaine, Lille est devenue le chef-lieu d'une châtellenie flamande. On a cru pouvoir fixer à 993 l'érection des premières châtellenies flamandes, dont en particulier celle de Lille [21]. Nul doute, en tout cas, que cette châtellenie (*territorium*, *castellatura*, *castellania*) n'existât déjà, dans ses limites définitives ou peu s'en faut, au milieu du XIème siècle [22]. Au XIIème siècle, Lille est donc le centre d'une vaste et riche circonscription. C'est au cœur même de la ville que le châtelain, l'un des plus gros barons de Flandre, tient son fief de fonction, la Motte Châtelaine (qui a été rasée au XIXème siècle pour faire place à la cathédrale Notre-Dame de la Treille), c'est au palais de la Salle que siègent les vassaux du comte pour rendre la justice féodale et allodiale et aussi, à partir des réformes de Philippe d'Alsace, la haute justice criminelle, à la conjure du bailli de Lille. Pour mesurer la vigueur et la profondeur de cette nouvelle géographie administrative née vers l'an Mil, il suffit de constater que cette châtellenie de Lille est devenue, huit siècles plus tard, presque sans modification de ses limites, l'arrondissement de Lille ; et, sans nul doute, le XIIème siècle n'a fait que renforcer cette fonction centrale de Lille s'il est vrai qu'il a vu le renforcement de l'État et, avec l'institution des baillis, la renaissance de son agent fondamental, le fonctionnaire.

Tertio, Lille centre religieux ?... On hésite à inscrire ce titre vu le peu qu'on sait sur ce point, mais il y aurait peut-être ici des recherches à mener. D'une part, il est clair que Lille n'était pas et ne pouvait pas être un centre ecclésiastique : elle a dû attendre le début du XXème siècle pour devenir le siège d'un évêché et le milieu du XIIème pour être le chef-lieu d'un doyenné [23] ; par ici les centres ecclésiastiques étaient les vieux centres romains, la *civitas* de Tournai et le *vicus* de Seclin. Mais l'importance de la jeune ville appelait une parure sacrée : vers 1050 Baudouin de Lille avait, on l'a vu, amené ici les reliques de Saint-Eubert, promu du coup patron de Lille et présent ès-qualités aux dédicaces des jeunes abbayes des XIème et XIIème siècles. Il n'en est que plus curieux de constater que jamais ces reliques «officielles», si on ose dire, n'ont suscité le moindre mouvement de dévotion alors que la statue de Notre-Dame de la Salle, dite plus tard de la Treille, paraît avoir été le centre d'une piété effervescente. Le XIIIème siècle a laissé, à cet égard, des traces convaincantes et qui ne sont pas toutes explicitées [24]. Pour le XIIème siècle on ne sait pas grand chose sinon que le chapitre Saint-Pierre

a fait tous les efforts qu'il fallait pour mettre la main sur une effigie et sur un culte qui lui faisaient une terrible concurrence [25]. Nul doute que, dès le XIIème siècle, la piété populaire ait fait de la Vierge de la Treille la véritable patronne de Lille. Mais ce culte rayonnait-il déjà hors des limites de Lille, comme au XIIIème siècle ? On ne sait. Si on veut faire de Lille un centre religieux c'est donc sur le chapitre de Saint-Pierre qu'il faut se rabattre, pour constater qu'il connut son plus grand rayonnement dans les cent ou cent-cinquante années qui suivirent sa fondation : c'est alors que son prestige, encore intact, lui valut d'acquérir une trentaine d'autels dans les environs proches de Lille, sans parler des dîmes [26]. Cela ne pouvait être passé sous silence.

Quarto, Lille centre économique. Ici tout est beaucoup plus clair. On a vu plus haut que le site même de Lille comportait de belles virtualités commerciales. Lille était un rivage aux portes de ces campagnes exceptionnelles du Mélantois, aussi riches que précoces, puisqu'on y pratiquait déjà l'assolement triennal au IXème siècle [27] et qu'à la fin du XIIIème le rendement du blé y atteindrait 25 hectolitres à l'hectare, c'est-à-dire le niveau même du début du XIXème siècle [28]. Et tous ces grains s'exportaient facilement, par voie d'eau, vers la Flandre avide [29]... Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir apparaître très tôt la foire de Lille : on sait que le 1er août 1127, le comte Guillaume Cliton ayant voulu arrêter un de ses serfs au mépris des franchises de la foire, les Lillois coururent aux armes, chassèrent le comte et précipitèrent ses Normands dans les marais ; on sait aussi qu'en 1157 les Audomarois obtinrent de jouir aux foires de Lille des mêmes franchises qu'y avaient déjà les bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges. La foire de Lille était dès lors une grande foire ; peu après elle devait entrer dans le cycle des cinq foires de Flandre et acquérir, si ce n'était déjà fait, une classe internationale [30]. Cette foire se déroulait pendant le mois d'août, soit parce qu'elle avait des origines religieuses (les dédicaces des églises lilloises se célébrant toutes du 2 août au 2 septembre), soit parce qu'elle avait été d'abord une foire aux grains. Il n'en reste aujourd'hui que la célèbre braderie du premier lundi de septembre. Mais, si la foire de Lille a peut-être commencé par être une foire aux grains, elle devait être au XIIème siècle, comme au XIIIème, surtout une foire aux draps et aux laines. En effet Lille était devenue une grande place drapière : les cartulaires des notaires gênois de la fin du XIIème siècle, et peu après les documents de Venise et de Marseille

nous montrent que les draps de Lille, au demeurant assez bon marché, y étaient négociés régulièrement et en quantités assez importantes et qu'ils étaient redistribués vers Lucques, vers Sienne, vers la Sicile et, sans doute, dans tout le bassin méditerranéen [31]. D'ailleurs, quand l'historien de Philippe-Auguste a voulu caractériser Lille en quelques hexamètres il n'a trouvé que ces images caractéristiques : «Lille, ville âpre au gain, aux riches marchands exportant vers tous pays ses étoffes de couleurs vives...»[32]. Peut-être l'allusion aux brillantes couleurs, si elle n'a pas été commandée par les exigences du mètre, doit-elle se comprendre par référence à cette culture si typique du Mélantois, la guède (ou pastel).

Il reste à évoquer deux problèmes : quelle était la société, quelles étaient les institutions de Lille au XIIème siècle.

La société était sûrement aussi différenciée ici que dans les autres villes flamandes : à côté des clercs et des nobles, qu'on ne saurait négliger ni exclure, puisqu'ils avaient ici leur résidence, le troisième ordre présentait de grandes différences de statut social et de richesse : on sait qu'il y avait ici des travailleurs de la laine, plus ou moins exploités, et de riches marchands, sans doute groupés dans cette hanse qui n'a laissé que son nom ; on sait aussi que, lorsqu'en 1213 le roi fit détruire Lille, il ne se contenta pas d'incendier des maisons de bois, il fit aussi démanteler et jeter à terre les maisons les plus riches, sans doute des maisons de pierre [33]. Y avait-il déjà des conflits sociaux, une exploitation des petits par les grands, une rivalité des grandes familles pour le contrôle et l'accaparement du pouvoir urbain ? Tout cela n'est attesté qu'au XIIIème siècle, à partir des années 1225-1235, et il serait imprudent d'imaginer le XIIème siècle sur le modèle du XIIIème : peut-être que l'expansion du XIIème siècle a oblitéré les rivalités de personnes, de clans, de groupes et de classes...

Quant aux institutions, il faut les imaginer par voie régressive, à partir de ce qu'on sait du XIIIème siècle. La plus ancienne des chartes lilloises, la seule à vrai dire, celle de 1235, n'est guère qu'un petit code électoral indiquant avec la minutie du temps comment on renouvellerait tous les ans, à la Toussaint, les divers collèges lillois, les douze échevins, le rewart, les huit jurés et les quatre voir-jurés, les huit hommes, les dix hommes et les cinq paiseurs, sans parler des quatre comtes de la hanse. Tous ces organes ne sont évidemment pas nés en 1235, comme on l'a parfois écrit [34].

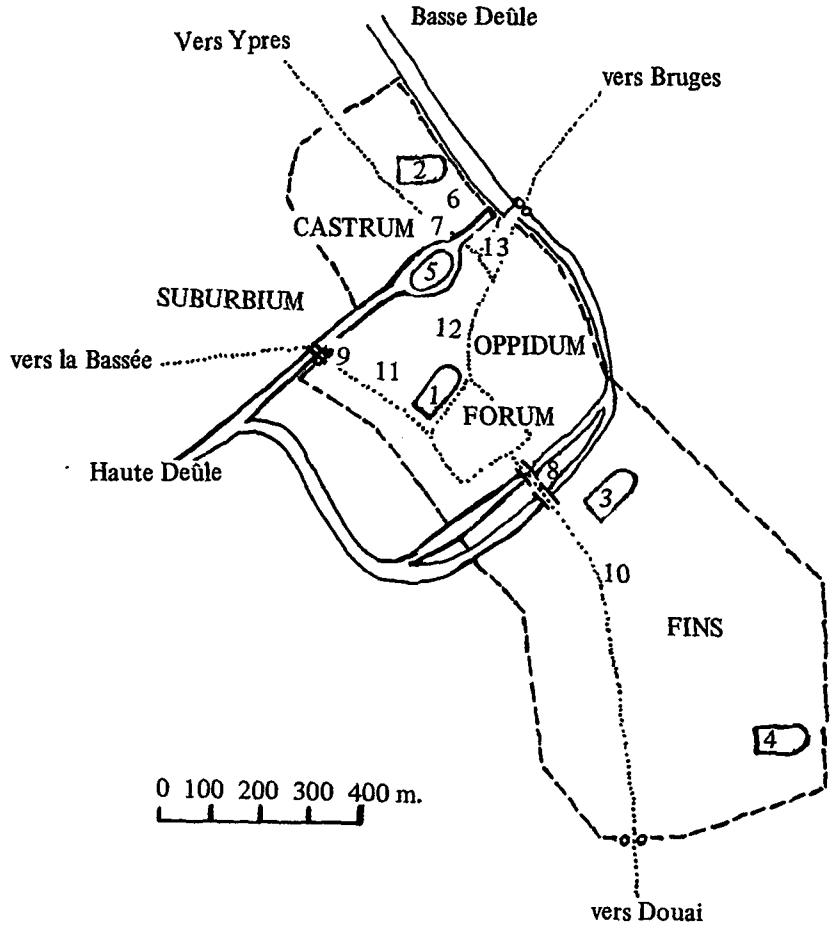
Soit, par exemple, les échevins. On sait qu'une petite ville comme Seclin, qui avait reçu les lois de Lille, avait déjà des échevins annuels en 1218 et 1223 [35], l'annalité des échevins lillois doit donc être antérieure à 1218, de peu sans doute, si on en juge par l'exemple des autres villes flamandes. Quant à l'institution même de l'échevinage, il paraît nécessaire de la reporter, malgré l'autorité de F.L. Ganshof, qui a voulu faire naître les échevinages flamands de la crise de 1127, au moins au XIème siècle [36]. Ce qu'étaient les échevins lillois du XIIème siècle, il n'y a pas grand péril à l'imaginer : c'étaient les juges du comte, nommés par lui, sans doute à vie, parmi les *meliores* de la ville. Ils n'étaient que des juges.

Alors qui administrait la ville ? Sans aucun doute l'autre collège, celui des jurés, les magistrats typiques de la commune. Car Lille a été commune. Quand ? Mystère encore. Sans doute à un moment donné entre 1075 et 1125. Cette commune, on ne la connaît que par les archaïsmes qu'elle a laissé subsister dans la constitution lilloise des siècles ultérieurs : on sait qu'elle s'appelait l'Amitié, qu'elle liait ses membres par un rigoureux serment d'entr'aide, le serment de l'Amitié, et qu'elle avait à sa tête un magistrat, le rewart de l'Amitié (*respector amicitiae*) qui a toujours été, sinon le plus puissant, du moins le premier des magistrats lillois, car il était le protecteur des bourgeois, leur représentant, une espèce de tribun du peuple dirait-on... Chacun sait que les communes sont un phénomène caractéristique du XIIème siècle et qu'au XIIIème, du moins en Flandre, elles ont été mises en veilleuse par le comte et par les oligarchies urbaines. Il paraît donc normal d'avancer que la commune a été la principale des institutions lilloises du XIIème siècle et cela se comprend : face aux juges du comte, les échevins, qui ne disposaient que d'un arsenal répressif traditionnel, vétuste et dévalué (la vieille amende franque de 60 sous, dans les limites étroites de l'échevinage de Lille), les jurés communaux disposaient d'une arme terrible, la vengeance de la commune, l'arsin, dans les limites de la châtellenie [37]. L'arsin lillois était encore bien vivant au XIVème siècle : les documents montrent les bourgeois sortant, «à armes et bannières déployées», tandis que sonnait le glas de toutes les cloches lilloises, pour aller brûler la demeure et raser le pourpris de celui qui avait «laidengié» un bourgeois de Lille et refusé de réparer les torts et l'offense. Nul doute qu'au XIIème siècle on n'ait plus fréquemment encore allumé ces incendies de l'ire communale pour faire respecter au loin les membres de l'association bourgeoise.

Il faut dire enfin que c'est peut-être au XIIème siècle qu'ont été conquis les privilèges lillois : ils existaient aux XIIIème et XIVème siècles et nous n'avons pas de chartes les octroyant. Qu'on pense par exemple à l'exemption du tonlieu et au privilège de non-confiscation. Peut-être est-ce la destruction de Lille en 1213 qui est responsable de la disparition de ces vénérables monuments. Car, il faut le rappeller, d'autres villes flamandes plus heureuses, comme Saint-Omer, conservent, encore aujourd'hui, une demi-douzaine de chartes du XIIème siècle.

Ce milieu urbain fut donc au XIIème siècle aussi novateur que dynamique. Le bourgeois est un type humain nouveau, non seulement parce qu'il ne vit pas de la terre, comme tout le monde, mais surtout parce qu'il jouit d'un statut politique original : il est membre à part entière d'une communauté autonome et son serment le lie autant à la ville, à la communauté, à l'Amitié, dont il doit observer les lois et suivre les commandements, qu'à chacun des membres de l'association jurée, qui sont pour lui des frères au sens le plus plein du terme. Il y avait là, sans doute, de quoi inspirer aux penseurs du XIIème siècle des réflexions plus originales que les sempiternelles condamnations du lucre des marchands et des agitations des communiers contre leur seigneur [38].

Alain Derville
(Université de Lille III)



PLAN SCHÉMATIQUE DE LILLE AU XIIème SIECLE

1 : Saint-Etienne – 2 : Saint-Pierre – 3 : Saint-Maurice – 4 : Saint-Sauveur – 5 : Motte du châtelain – 6 : Salle-le-Comte – 7 : Pont du Château – 8 : Pont de Fins – 9 : Pont de Weppes – 10 : rue des Malades – 11 : rue Esquermoise – 12 : Grande Chaussée – 13 : place Saint-Martin et rivage.

NOTES

1 Ce qui explique qu'on ne trouve pas d'exposés sur le XIIème siècle lui-même dans les histoires de Lille anciennes, comme l'*Histoire de Lille des origines à 1789* par A. DE SAINT-LEGER, 1942, 467 p., ou récentes comme l'*Histoire de Lille* (dir. L. TRENARD), t. I, *Des origines à l'avènement de Charles Quint* (dir. G. FOURQUIN), 1970, XI-512 p., et l'*Histoire d'une métropole, Lille, Roubaix, Tourcoing* (dir. L. TRÉNARD), 1977, 525 p.

2 P. Manuel ALONSO s.j. éd. : *Diego Garcia, Planeta (obra ascetica del siglo XIII)* ; Consejo superior de investigaciones cientificas, Patronato Raimundo Lullo, Instituto Francisco Suarez, s.d., n. 1, Madrid 1943, 499 p.

3 Guillaume le Breton cité par H. PLATELLE (Histoire des Pays-Bas français, dir. L. TRÉNARD, 1972, p. 56).

4 Voir les travaux de M. GYSSELING, par exemple la genèse de la frontière linguistique dans le nord de la Gaule, *R. Nord*, t. 44, 1962, p. 5-37.

5 *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127-1128)*, éd. H. PIRENNE, 1891, XL-205 p. Voir surtout les pages 84, 124, 137, 153, 159 et 176.

6 G. FOURQUIN, La population de la région parisienne aux environs de 1328, *Le Moyen Age*, t. 62, 1956, p. 63-91. R. FOSSIER, *La terre et les hommes en Picardie*, 1968, p. 276-278.

7 A. DERVILLE dans l'*Histoire d'une métropole*, p. 101.

8 Développement urbain et initiative comtale en Flandre au XIème siècle, *R. Nord*, t. 30, 1948, p. 133-156.

9 A. DERVILLE, *op. cit.*, p. 72-74.

10 *Gesta pontificum cameracensium*, *MGH*, *SS*, t. 7, p. 453-454.

11 *Miracula sancti Ursmari in itinere per Flandriam facta*, *ibid.*, t. 15, p. 838, *Ex miraculis sancti Adalhardi Corbeiensis*, *ibid.*, p. 864.

12 E. HAUTCOEUR, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, 2 vol., 1894, XXVII-1211 p., n° 1 et 2.

13 Il n'y a rien à retenir, du point de vue topographique de l'étude de F.L. GANSHOF, Note sur une charte de Baudouin V, comte de Flandre, pour Saint-Pierre de Lille, *Mélanges* CROZET, 1966, p. 293-306.

14 A. VERHULST, De grafelijke Burchten in Vlaanderen van de IXème tot de XIIème eeuw, *Nederlandse Kastelenstichting*, 1966, p. 13-37.

15 Ph. JESSU et P. LEMAN, Les fouilles de la collégiale Saint-Pierre, *R. Nord*, t. 46, 1964, p. 129-158.

16 Voir la protestation de J. LESTOCQUOY, Propos sur l'origine des villes flamandes et les textes du XIème siècle, *R. Moyen Age latin*, t. 4, 1948, p. 313-314.

17 E. HAUTCOEUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, 3 vol., 1895.

18 E. HAUTCOEUR, *Cartulaire...*, n° 25. t

19 A. VERHULST et M. GYSSELING, *Le compte général de 1187 connu sous le nom de Gros Brief et les institutions financières du comté de Flandre au XIIème siècle*, 1962, p. 167-169.

20 *Rec. Hist. France*, t. 17, p. 239.

21 A.C.F. KOCH, Die Flandrischen Burggrafschaften : Wesenzüge und Entstehung, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, germ. Abt.*, t. 76, 1959, p. 154-172.

22 P. FEUCHERE, (La naissance de Lille et de sa châtellenie, *B. Soc. Études Province Cambrai*, t. 43, 1950, p. 1-14) a cru pouvoir affirmer que la châtellenie n'avait pas trouvé ses limites avant 1127. A preuve, dit-il, les enclaves lensoises qui subsistaient au XIVème et XVème siècles dans le pays de Weppes et dans le Carembaut. A supposer même que ces enclaves fussent la trace d'une ancienne domination des comtes de Lens sur ces «quartiers», rien ne prouve que celle-ci ait duré jusqu'en 1127. Il suffit de lire l'acte de dotation de la collégiale Saint-Pierre pour constater qu'en bien des endroits la châtellenie de Lille avait atteint ses limites définitives dès avant 1066.

23 H. PLATELLE, dans l'*Histoire de Lille* (1970), p. 312-314.

24 *Id.*, *ibid.*, p. 359-361 : miracles et procession de Notre-Dame de la Treille. Les archives du chapitre font état d'offrandes de cire qui semblent bien être le contre-poids de malades guéris.

25 E. HAUTCOEUR, *Histoire de Saint-Pierre...*, p. 356-373 : dès 1189 le chapitre met la main sur la chapelle Notre-Dame de la Salle ; ensuite l'image miraculeuse est transportée dans la collégiale. Il n'y a cependant aucune raison de suivre HAUTCOEUR quand il suppose que la chapelle de la Salle avait été fondée au début du XIIème siècle.

26 *Id.*, *ibid.*, p. 44-94 et 134-155.

27 A. DERVILLE dans *Histoire d'une métropole...*, p. 70-71.

28 *Id.*, Le rendement du blé dans la région lilloise (1285-1541), *B. Comm. hist. Nord*, t. 40, 1975-1976, p. 23-29.

29 *Id.*, Le marché lillois du blé à l'époque bourguignonne, *R. Nord*, t. 59, 1977, p. 45-62.

30 S. POIGNANT, *La foire de Lille ; contribution à l'étude des foires flamandes au moyen âge*, 1932 *(Bull. Soc. Hist. Droit Pays flamands, picards, wallons*, t. 6).

31 R.L. REYNOLDS, The market for northern textiles in Genoa 1179-1200, *R. belge Philologie Histoire*, t. 8, 1929, p. 831-851, H. AMMANN, Deutschland und die Tuchindustrie Nordwest-Europas im Mittelalter, *Hansische Geschichtsblätter*, t. 72, 1954, p. 1-63. et Die Anfänge des Aktivhandels und der Tucheinfuhr aus Nordwest Europa nach dem mittelmeergebiet, *Studi... Sapori*, t. 1, p. 273-310.

32 Guillaume LE BRETON, *Philippide*, *Rec. Hist. France*, t. 17, p. 136.

33 *Id., ibid.*, p. 239.

34 L'erreur provient du fait que la charte de 1235 était appelée «charte de la fondation de la loi». Fondation ne voulait dire, en l'occurrence, que renouvellement.

35 Voir par exemple le *Cartulaire de Saint-Pierre*, n° 183 (1223).

36 C'est une vieille querelle aujourd'hui bien assoupie qui a opposé, entre autres, F.L. GANSHOF (voir par exemple : Iets over Brugge gedurende de preconstitutionele periode van haar geschiedenis, *Nederlandsche Historiebladen*, t. I, 1938, p. 281-303) et F. BLOCKMANS (De oudste privileges der groote Vlaamsche steden, *ibid.*, p. 421-446). La thèse (inédite) d'A. DERVILLE sur Saint-Omer donne raison aux partisans d'une origine précoce des échevins.

37 A. DELCOURT, *La vengeance de la commune, l'arsin et l'abattis de maison en Flandre et en Hainaut* (1930).

38 Cette conclusion, qui n'était pas prévue dans l'exposé qui ouvrait le colloque, est empruntée à une intervention de l'auteur dans la discussion du rapport de J. Ch. PAYEN sur l'utopie.